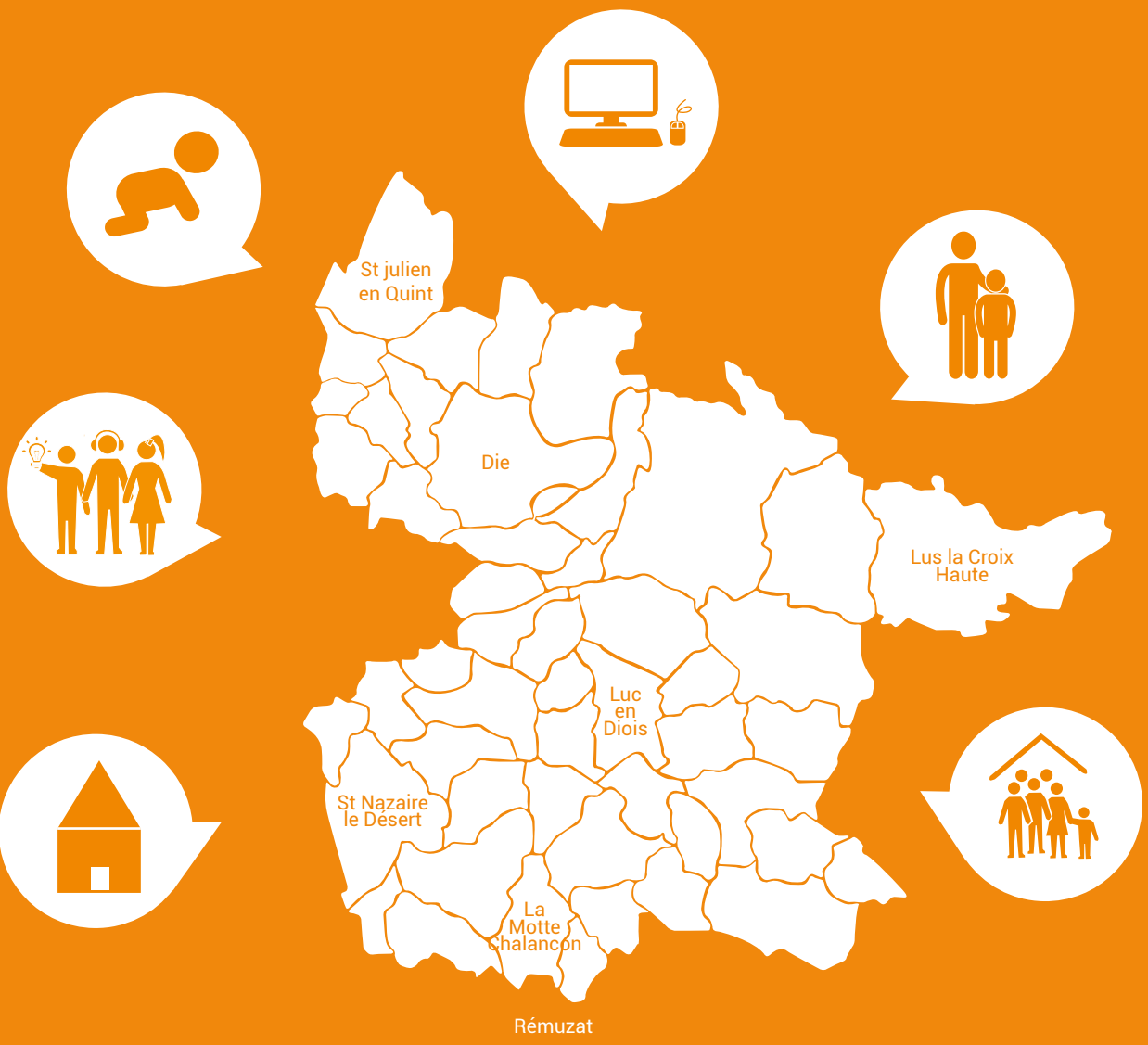
ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de la Drôme

caf.fr

Pays Diois
aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

Convention territoriale globale

1er janvier 2023 - 31 décembre 2027



Un projet social de territoire partagé

SOMMAIRE

SENS ET ORGANISATION DE LA DÉMARCHE CTG

Sens de la démarche
page 4

Priorités institutionnelles Caf
page 6

Ambition d'investissement social partagée
page 8

Gouvernance et pilotage
page 10

Signataires
page 13

Clauses Ctg
page 44

Glossaire
page 46

PORTRAIT SOCIAL ET FEUILLE DE ROUTE

Portrait social global
page 14

Accès aux droits - inclusion numérique
page 16

Petite enfance
page 20

Enfance - Jeunesse
page 26

Parentalité
page 32

Animation de la vie sociale
page 36

Logement - Habitat
page 40

Convention territoriale globale

SENS DE LA DÉMARCHE

« La Ctg, une convention cadre politique et stratégique qui permet de partager un projet social de territoire sur les champs d'interventions communs »

NOTRE INVESTISSEMENT SOCIAL COLLECTIF, EN RÉPONSE AUX ENJEUX DU TERRITOIRE

Dans une logique d'investissement social, l'objectif est de développer et structurer les politiques territoriales pour garantir sur tous nos champs d'interventions communs : le développement de l'offre et le maillage territorial en fonction des besoins, la réponse aux besoins spécifiques, l'information des familles et l'accessibilité des services mais aussi la promotion de l'égalité des chances pour tous les enfants, l'implication citoyenne des habitants et la mise en réseau des acteurs.

La Caf de la Drôme et la communauté des communes du Diois, suite à la première Ctg 2018-2022, ont souhaité renouveler l'engagement dans une nouvelle Ctg 2023-2027. Forts de l'expérience précédente, cette nouvelle Convention territoriale globale se veut plus ancrée et plus proche des enjeux locaux.

L'Espace social et culturel du Diois a renouvelé son engagement politique au service de la coopération des acteurs locaux. Il partage la coordination de la Ctg avec la Communauté des communes du Diois et assure un rôle d'animateur territorial sur les thématiques d'accès aux droits, de la jeunesse, d'animation de la vie sociale et de la parentalité. Le diagnostic social réalisé en 2022, en mutualisation avec les Evs du territoire, contribue à la bonne connaissance du contexte social pour cette nouvelle Ctg.

La dimension **territoriale** souligne la volonté des partenaires de s'investir fortement en proximité des territoires. L'aspect **global** affirme la volonté d'élaborer un projet de territoire sur tous les champs d'interventions partagés : **accès aux droits et inclusion numérique, petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, logement.**

La Ctg constitue un cadre politique de référence où l'ensemble des interventions et des moyens offerts par la branche Famille est mobilisé.

Elle poursuit une double logique :

- Décliner les orientations départementales de la branche Famille dans une démarche collaborative,
- S'accorder sur un projet social de territoire, véritable feuille de route partagée, adapté aux besoins des habitants et des familles.

Elle est aussi l'opportunité de trouver de nouveaux champs de collaboration avec les partenaires locaux et de développer des projets innovants.

Elle s'appuie sur les compétences des collectivités territoriales, au service du projet social de territoire.

Convention territoriale globale

UNE MISE EN ŒUVRE VOLONTARISTE, PROGRESSIVE ET ADAPTÉE

Cette Convention territoriale globale pose une ambition politique partagée sur nos champs d'interventions communs.

Elle est constituée de feuilles de routes thématiques qui portent les orientations politiques et les projets-phares à conduire sur 5 ans.

Les modalités de mise en œuvre de ces feuilles de route seront partagées semestriellement en Comité de pilotage Ctg Caf - collectivités territoriales.

Elles pourront être adaptées pour être toujours au plus près des besoins des habitants en s'appuyant sur les ressources du territoire.

L'avancée de la mise en œuvre de la Ctg se fera en fonction des moyens réciproques mobilisables par la Caf de la Drôme, la Communauté des communes et les communes.

LA CONSTRUCTION PARTAGÉE DE LA CTG

La méthodologie déployée nous conduit à associer très largement les acteurs ressources du territoire. L'objectif est ainsi d'élaborer une vision partagée et de définir des orientations qui nous permettent de relever les défis.

- De nombreux temps partagés d'évaluation de la précédente Convention territoriale globale, réalisés par thématique
- La réalisation d'une monographie de territoire, outil complémentaire à l'évaluation pour analyser les impacts de la Ctg et préparer les axes de la future convention (retours des acteurs sur ce qu'a produit la Ctg et modélisation générale de la configuration des politiques territoriales et comment la Ctg vient consolider et structurer cette configuration)
- Le diagnostic analyse des besoins sociaux (dans le cadre de la préfiguration du CIAS) et la démarche de diagnostic social partagé pour le renouvellement des agréments du centre social Escdd et des Evs du territoire
- Une concertation partenariale large avec l'organisation d'une plénière le 30 septembre 2022, permettant le partage du diagnostic et des enjeux du territoire avec les élus et les acteurs du territoire
- Le partage des orientations émises lors de la plénière dans chaque comité de pilotage thématique
- Une validation en Conseil communautaire du 23 février 2023
- L'implication des partenaires dans la mise en œuvre et le suivi de la Ctg

Convention territoriale globale

PRIORITÉS INSTITUTIONNELLES CAF

TROIS MISSIONS DE LA BRANCHE FAMILLE

La branche Famille de la Sécurité sociale est en charge de la politique familiale et sociale autour de trois grandes missions :

- Accompagner les familles dans leur vie quotidienne notamment par le versement de prestations et d'aides familiales et sociales.
- Porter une attention particulière aux familles en situation de vulnérabilité pouvant les fragiliser dans leur vie familiale.
- Promouvoir la création et le développement d'équipements et de services aux familles adaptés à leurs besoins.

DANS CE CADRE, LA CAF DE LA DRÔME ACCOMPAGNE TOUTES LES FAMILLES DANS LEUR PARCOURS DE VIE

face aux évolutions de la société et au développement des risques sociaux, à travers deux axes prioritaires :

S'engager pour le développement de services adaptés aux besoins des familles dans une logique d'investissement social, sur nos différents champs d'interventions

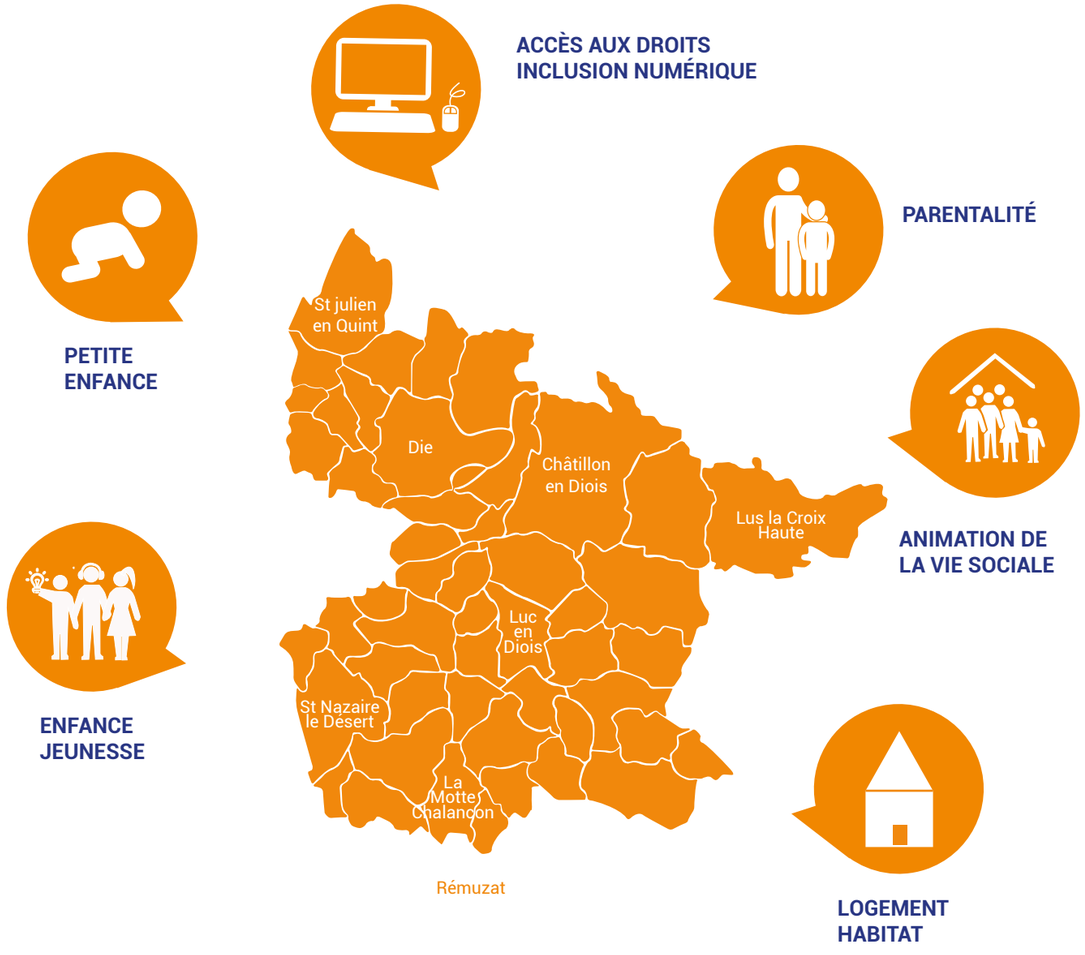
- Développer des services accessibles à tous sur les territoires en matière d'offre petite enfance, parentalité, enfance, jeunesse, animation de la vie sociale, logement et habitat dans une logique de développement et de qualité de l'offre avec des taux de couverture adaptés aux caractéristiques des populations sur les territoires.
- Adapter les services aux différents publics et à leurs besoins spécifiques en prenant en compte l'évolution de la société : jeunes enfants porteurs de handicap, familles monoparentales, adolescents en difficulté, publics éloignés du numérique, publics en insertion socio-professionnelle…
- Promouvoir ces services comme leviers d'investissement social en contribuant à l'égalité des chances, à la lutte contre les inégalités sociales, à l'émancipation des individus…
- Adapter les services aux besoins des territoires avec la mise en œuvre des Conventions territoriales globales (Ctg) signées entre la Caf et les collectivités territoriales, construites à l'échelle des 12 territoires intercommunaux du département pour accompagner les collectivités dans la structuration de leurs politiques territoriales dans le cadre d'un projet social de territoire partagé sur tous leurs champs d'interventions communs avec la Caf.

S'engager pour l'accès aux droits et l'inclusion numérique des publics

- Accompagner les familles à chaque étape de leur vie.
- Porter une attention particulière aux situations complexes, de fragilité, d'éloignement du numérique.
- Lutter contre le non-recours et prévenir les ruptures de droit afin de s'assurer que tous les publics bénéficient bien de tous leurs droits.
- Développer les partenariats sur les territoires pour renforcer les actions de médiation et d'inclusion numérique.

Convention territoriale globale

UN PROJET SOCIAL PARTAGÉ AVEC UNE ATTENTION PARTICULIÈRE AUX PUBLICS LES PLUS FRAGILES



Convention territoriale globale

AMBITION D'INVESTISSEMENT SOCIAL PARTAGÉE

LA CTG, UN LEVIER
pour décliner le schéma départemental des services aux familles de la Drôme

Trois fils conducteurs politiques et transversaux à toutes les thématiques du schéma départemental
- Prendre en compte les réalités des familles d'aujourd'hui
- Promouvoir l'égalité des chances dans une logique d'investissement social
- Inscrire les services aux familles dans leur environnement pour un développement durable.

Cinq thématiques d'intervention du Schéma départemental
- Petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale.

Quatre feuilles de route transversales
- Renforcer l'éducation aux médias et au numérique
- Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap à tout âge
- Promouvoir les métiers des services aux familles
- Renforcer les liens bénévoles professionnels.

LA CTG, UN LEVIER
pour décliner le schéma d'accessibilité aux services de la Drôme et les partenariats d'accueil Caf

Structurer localement la politique d'accès aux droits, de médiation et d'inclusion numérique
- Garantir une présence dans chaque bassin de vie directement ou par des liens réguliers avec les partenaires d'accueil : France services et Points numériques Caf
- Favoriser l'accès aux droits et la médiation numérique pour une inclusion numérique et sociale
- Identifier les nouveaux partenariats à développer sur les champs de l'accès aux droits et de l'inclusion numérique.

LES PRIORITÉS INSTITUTIONNELLES DE LA CAF DE LA DRÔME

Accès aux droits et inclusion numérique
- Proposer une offre d'accès aux droits Caf
- Proposer une offre de médiation numérique de proximité pour l'accès aux services du caf.fr (Points numériques Caf…)
- Proposer des actions d'accompagnement à l'accès aux droits et d'inclusion numérique pour les publics les plus en difficulté.

Petite enfance
- Développer une offre d'accueil de proximité en fonction des besoins
- Adapter l'offre d'accueil aux besoins spécifiques (horaires atypiques, places d'insertion, accueil des jeunes enfants en situation de handicap…)
- Promouvoir l'accueil du jeune enfant comme levier d'investissement social (actions favorisant la promotion de l'égalité des chances : éveil à l'art et à la culture des tout-petits, apprentissage de la lecture…).

Enfance
- Développer une offre d'accueil enfance – jeunesse de proximité en fonction des besoins
- Promouvoir l'accès aux loisirs comme levier d'investissement social et adapter l'offre aux besoins
- Coordonner la politique territoriale.

Accompagnement à la parentalité
- Proposer des actions parentalité diversifiées
- Promouvoir l'itinérance et la complémentarité des actions parentalité
- Mettre en réseau les acteurs parentalité.

Jeunesse
- Soutenir les initiatives et la citoyenneté des jeunes
- Accompagner l'éducation aux médias et au numérique des jeunes
- Adapter les projets aux besoins des adolescents
- Structurer le réseau des acteurs jeunesse du territoire pour une politique jeunesse territoriale.

Animation de la vie sociale
- Développer l'animation de la vie sociale et le vivre ensemble sur tout le territoire
- Développer l'accompagnement de la qualité sur les fondamentaux des projets sociaux (implication des habitants, accompagnement de la citoyenneté, parentalité…)
- Développer le positionnement des structures d'animation de la vie sociale sur de nouveaux enjeux (inclusion numérique, jeunesse, actions de partage et de solidarité)
- Développer la mise en réseau et l'analyse d'impact social.

Logement et habitat
- Permettre l'information et l'accès au logement avec une attention particulière aux publics les plus défavorisés
- Développer l'offre en logement temporaire et alternative (logement des jeunes, logement saisonnier, publics en insertion…)
- Participer à la politique logement et habitat portée à l'échelle du territoire.

Convention territoriale globale

LES PRIORITÉS DE LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DU DIOIS

Au regard des enjeux du territoire, les élus de la Communauté des communes du Diois portent un projet de territoire dont les objectifs sont indiqués ci-après.

Ces objectifs sont de véritables guides pour la communauté des communes du Diois dans les orientations, les enjeux et les actions à mener au sein de la Convention territoriale globale.

S'adapter, expérimenter et innover
- L'environnement institutionnel technique, social est en mutation profonde. Il est nécessaire de trouver des solutions innovantes, ingénieuses et adaptées aux moyens et aux situations.

Être proche du citoyen et des communes
- En rendant un service sur tout le territoire en fonction des besoins
- En préservant et en développant les relations de proximité entre les élus et les citoyens.

Développer un territoire équilibré et durable
- En respectant les équilibres écologiques, économiques et sociaux
- En encourageant la sobriété énergétique (moins consommer)
- En organisant et en facilitant la production d'énergie renouvelable.

Construire les infrastructures et les services pour aujourd'hui et préparer demain
- Pour accueillir plus d'habitants et encourager le développement économique du territoire.

Faire société : cultiver le lien social et culturel
- En investissant l'éducation sociale et culturelle
- En développant un esprit de tolérance.

S'ouvrir aux autres et faire ensemble
- En nouant et en entretenant les partenariats et les complémentarités aux autres territoires
- En agissant pour une politique d'accueil et d'hospitalité inconditionnelle, quelle que soit la population accueillie, de manière permanente ou saisonnière, pour vivre sur le territoire ou pour se ressourcer...

GOUVERNANCE ET PILOTAGE

Convention territoriale globale

UN COMITÉ DE PILOTAGE SEMESTRIEL

Suivi de la Ctg

Membres

- Communauté des communes du Diois
- Espace social et culturel du Diois
- Caf de la Drôme

Missions

- Suivi régulier de la mise en œuvre des feuilles de route thématiques, des objectifs et actions inscrits dans la Ctg
- Veille et pertinence de ces objectifs et des moyens correspondants au regard des besoins du territoire
- Conduite d'une réflexion partagée sur l'impact social des actions communes mises en œuvre
- Retour au Conseil communautaire sur le déploiement de la Ctg
- Information des habitants (emails allocataires).

UNE CONCERTATION PARTENARIALE TOUS LES DEUX ANS

Temps fort de partage de la feuile de route annuelle avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la construction et la mise en oeuvre de la Ctg.

LA COMMUNICATION

Suivi de la mise en oeuvre des objectifs et actions

Création d'un support pour assurer ce suivi de manière synthétique et lisible dans une logique d'aide à la décision

Communication auprès des habitants du territoire

- Support de communication destiné aux habitants, pour les informer au mieux sur les services offerts et rendre visibles les actions communes : emails allocataires réguliers envoyés par la Caf.
- Site internet CCD, Intercomm'Info, Facebook CCD
- Site internet Escdd, Evs...

Mise en place d'une démarche d'évaluation et conduite d'une réflexion partagée sur l'impact social de l'investissement social commun auprès des habitants

UN COMITÉ DE PILOTAGE ÉLARGI

pour assurer un pilotage coordonné avec les programmes et/ou politiques territoriales en lien avec la Ctg

Liste des programmes et contrats territoriaux	Porteurs Animateurs	Co-signataires	Croisement avec les thématiques Ctg
Contrat local de santé (CLS)	CCD	Préfecture, Ars, CD26, Éducation nationale, Cpam, Caf, Msa, Centre hospitalier de Die et Drôme Vivarais	Accès aux droits-inclusion numérique, petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, Avs, logement-habitat
Contrat local santé mentale (CLSM)	CCD		Accès aux droits-inclusion numérique, petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité
CIAS (en cours)	CCD		Accès aux droits-inclusion numérique, petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, Avs, logement-habitat
Convention prévention spécialisée	CCD ESCDD	Département, CCD	Accès aux droits-inclusion numérique, jeunesse, parentalité, logement
Convention animation jeunesse	CCD ESCDD	Département, CCD	Inclusion numérique, jeunesse, parentalité, logement
Prestation de service jeunesse (RAJ)	ESCDD	ESCDD, Caf	Jeunesse, parentalité, logement
OPAH	CCD	Soliha	Logement
Schéma des mobilités, Plan vélo	CCD ville de Die	Dromolib	Accès aux droits-inclusion numérique, petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, Avs
Plan alimentaire de territoire (PAT)	CCD		Accès aux droits, petite enfance, enfance, jeunesse, Avs
Perspective CCD de développer un 1/2 Etp sur l'emploi	CCD		Petite enfance, enfance : métiers en tension sur le territoire
PLUI	CCD		Logement - habitat
PEDT	CCD, ESCDD	CCD, État jeunesse et sport, État Éducation nationale	Enfance, jeunesse
Contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI)	CCD		Accès aux droits-inclusion numérique, logement...
Comité local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)	Ville de Die, État		Jeunesse, prévention spécialisée, lutte contre les violences conjugales et intra-familiales
Vieillissement	Département ESCDD, CARSAT		
Grandir en milieu rural	CCD, ESCDD	MSA	Accès aux droits-inclusion numérique, petite enfance, parentalité, mobilité, vacances, loisirs

GOUVERNANCE ET PILOTAGE

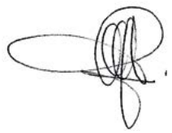
DES RÉSEAUX ET COMITÉS DE PILOTAGE THÉMATIQUES
pour échanger et suivre les politiques territoriales inclues dans la Ctg

- Réseaux locaux portés par la communauté des communes, l'Escdd, la Caf et des partenaires clés (voir tableau ci-dessous)
- Articulation entre réseaux locaux et comité de pilotage semestriel.

Thématique	Comité de pilotage / commission ou autre instance politique	Réseau ou autre instance technique
Accès aux droits - inclusion numérique	À définir	À définir
Petite enfance	Comité de pilotage petite enfance Animation CCD	Réseau des directions des Eaje / Rpe Coordination enfance jeunesse Animation CCD
Enfance	Comité de pilotage enfance Animation CCD Vers un temps de pilotage PEDT au sein du comité de pilotage convention de ruralité Éducation nationale	Réseau des Alsh du territoire Animation CCD
Jeunesse	Comité de pilotage jeunesse Animation CCD / ESCDD / Département Commission partagée jeunesse Animation CCD / ESCDD	Réseau d'acteurs jeunesse (RAJ) Animation ESCDD
Parentalité	Au sein des comités de pilotage petite enfance, enfance, jeunesse (voir ci-dessus)	Au sein des réseaux petite enfance, enfance, jeunesse (voir ci-dessus) Réseau d'acteurs partenaires parentalité du centre social Animation ESCDD
Animation de la vie sociale	Commission d'orientation Animation de la vie sociale, à installer	Réseau des Evs Animation ESCDD
Logement - habitat	À définir, commission habitat / logement CCD ?	À définir

SIGNATAIRES

La Caf de la Drôme et la Communauté des communes du Diois s'engagent dans cette démarche commune en faveur des habitants du territoire.



Brigitte MEYSSIN
Directrice
de la Caf de la Drôme



Jean-Luc VINCENT
Président
du Conseil d'administration
de la Caf de la Drôme



Alain MATHERON
Président de la Communauté
des communes du Diois

AUXQUELLES SE JOIGNENT LES 50 COMMUNES DU TERRITOIRE

Die
Arnayon
Aucelon
Barnave
Barsac
Beaumont-en-diois
Beaurières
Bellegarde-en-Diois
Boulc
Brette
Chalancon
Chamaloc
Charens
Châtillon-en-Diois
Establet
Glandage
Gumiane
Jonchères
La Bâtie-des-fonds
La Motte-Chalancon
Laval-d'Aix
Les Prés
Lesches-en-Diois
Luc-en-Diois
Lus-La-Croix-Haute
Marignac-en-Diois
Menglon
Miscon
Montlaur-en-Diois
Montmaur-en-Diois
Pennes-le-Sec
Ponet-et-Saint-Auban
Pontaix
Poyols
Pradelle
Recoubeau-Jansac
Rochefourchat
Romeyer
Rottier
Saint-Andéol
Saint-Dizier-en-Diois
Saint-julien-en-Quint
Saint-Nazaire-le-Désert
Saint-Roman
Sainte-Croix
Solaure en Diois
Vachères-en-Quint
Val-Maravel
Valdrôme
Volvent

LE TERRITOIRE ET SES ALLOCATAIRES

CHIFFRES CLÉS

11 745 habitants sur la communauté des communes (Insee 2019)

98 % communes rurales

40,9 % allocataires isolés

68 % familles monoparentales concernées par les bas revenus

48,4 % allocataires sous le seuil des bas revenus

PORTRAIT SOCIAL GLOBAL



LE TERRITOIRE EN GÉNÉRAL

Le territoire de la Communauté des communes du Diois se caractérise par sa **forte ruralité** (49 communes rurales sur les 50 du territoire, soit 98 % de communes rurales contre 83,5 % en Drôme), dans un contexte géographique montagnard.

L'ensemble des 50 communes sont inscrites en zone de revitalisation rurale. La population est peu dense sur ce territoire (9,6 habitants / km² pour 79,1 habitants / km² sur la Drôme) et concentrée sur la ville de Die qui accueille quatre habitants sur dix.

En 2019, la Communauté des communes du Diois compte **11 745 habitants**, soit une hausse importante depuis 2013 de 5,8 % (contre + 4,4 % en Drôme sur la même période). Cette augmentation s'explique davantage par l'attractivité de ce territoire que par les naissances. En effet le solde naturel est négatif sur la période 2013-2019, alors que le solde migratoire est important.

La population est vieillissante sur ce territoire avec 35,9 % des habitants qui ont 60 ans ou plus (contre 28,1 % en Drôme).

La communauté des communes du Diois se distingue par une forte proportion d'allocataires isolés (40,9 % contre 30,7 % en Drôme).

UNE FORTE PRÉCARITÉ

Selon l'Insee, le taux de pauvreté de la population résidante, qui mesure la part de population vivant avec moins de 60 % du revenu médian, s'élève à 22 % sur le territoire intercommunal en 2019 (contre 14,6 % en Drôme).

De même, **les allocataires à bas revenus** (revenu inférieur au seuil des bas revenus) ainsi que **les bénéficiaires de minima sociaux sont nettement plus représentés dans le Diois** : 48,4 % des allocataires sont sous le seuil des bas revenus, contre 35,6 % des allocataires de la Drôme ; 31,3 % des allocataires du Diois perçoivent un minium social, contre seulement 19,9 % des allocataires de la Drôme.

Le taux de chômage des ménages allocataires du territoire est nettement plus élevé qu'au niveau départemental : 23,4 % en 2021 (14,9 % en Drôme).

Nous pouvons craindre que cette situation sociale relativement défavorable se maintienne dans le temps. En effet, en 2021 plus du tiers des nouveaux allocataires du territoire sont bénéficiaires du Rsa (36,6 %), alors que cela ne concerne que 14,6 % des nouveaux allocataires de la Drôme. Alors que la part des nouveaux allocataires qui perçoivent le Rsa a tendance à diminuer dans la Drôme (- 4,5 points entre 2017 et 2021), elle augmente dans le Diois (+ 7,3 points sur la période : en 2017, 29,3 % des nouveaux allocataires du Diois percevaient le Rsa).

De même, dans le Diois les nouveaux allocataires sont plus souvent *fragiles** (19 %, 12,8 % dans la Drôme), et là encore cette proportion croît dans le Diois (+ 5 points depuis 2017) quand elle est stable dans la Drôme.

Dans le Diois comme dans la Drôme, les familles monoparentales sont davantage concernées par les bas revenus (68,1 % des familles monoparentales du Diois, 58 % des familles monoparentales de la Drôme).

Les prestations sociales et familiales de la Caf constituent une source de revenus essentielle pour bon nombre de ménages, puisque 28,6 % des allocataires du territoire ont des ressources composées pour plus de la moitié des prestations Caf (quasiment 10 points de plus qu'en Drôme où ce taux est de 19,9 %).

Les associations caritatives sont bien présentes sur ce territoire (liste non exhaustive) : Secours populaire, Secours catholique, Entraide protestante, Restos du cœur, Croix Rouge française, Petits frères des pauvres, Recyclerie Aire Trésor…

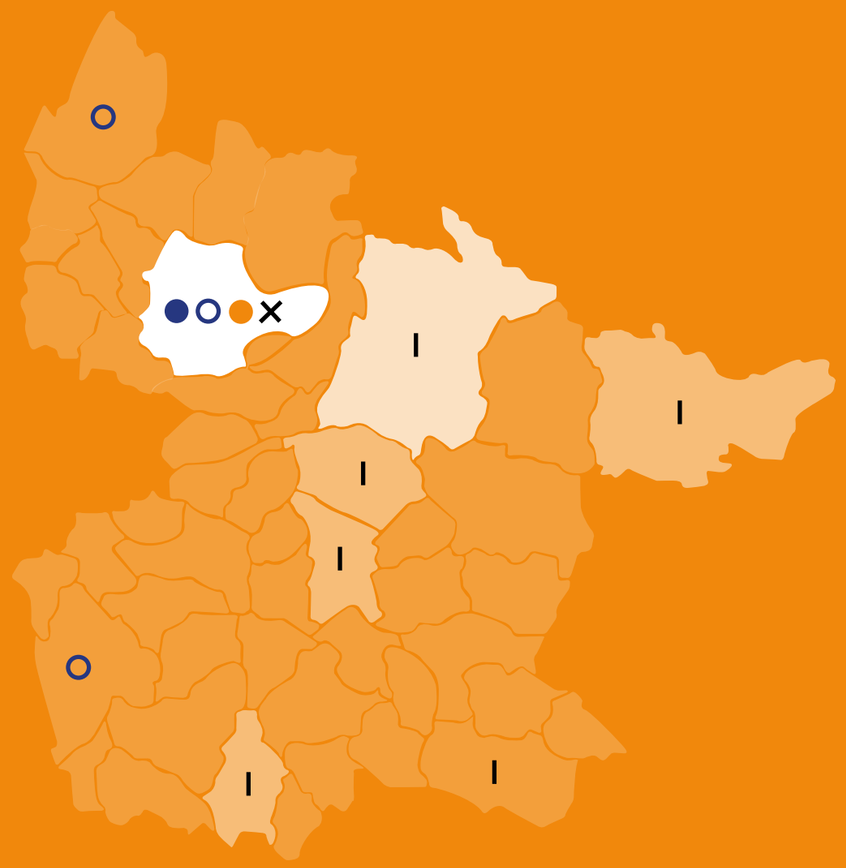
Les difficultés d'accès à la santé des personnes en situation de précarité (prévention, accès à l'offre de soins de premier recours et plus spécialisée) sont bien documentées dans le Contrat local de santé (Cls) mis en place et animé depuis 2019 sur le territoire. Elles sont accentuées par des problèmes de mobilité propres au territoire et par son caractère isolé, éloignant les ressources notamment les plus spécialisées (addictologie, handicap…).

* les allocataires *fragiles* au sens de la Caf sont des allocataires qui passent au-dessus du seuil des bas revenus grâce aux prestations Caf.

ACCÈS AUX DROITS - INCLUSION NUMÉRIQUE

● Accueil Caf ○ Point numérique Caf ● Centre médico-social
✕ France services | France services (itinérance)

Nombre d'habitants en 2019 + 4 000 | + 3 000 | + 2 000 | + 1 000 | 0 - 1 000



CHIFFRES CLÉS

2 373
ménages allocataires

41,3 %
population couverte par la Caf

PRÉSENCE DE NOMBREUX SERVICES SUR LE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL

- 1 France services (avec une posture *d'aller vers* sur plusieurs communes du territoire)
- 3 Points numériques Caf (Escdd, Evs Valdequint et TIS de Saint Nazaire-le-Désert)
- 1 tiers lieu numérique porté par Diois Connecté (réseau d'acteurs regroupant le France Services, L'Atelier, l'Escdd, l'Evs et le TIS vallée de la Roanne)
- 1 centre médico-social
- 4 Ccas
- 1 permanence de la Caisse d'allocations familiales avec accueil sur rendez-vous dans les locaux du France Services et à l'Escdd (service familles).

Ces lieux constituent des points d'accueil essentiels pour l'accès aux droits des habitants.

En complémentarité avec les services du Conseil départemental, un travailleur social de la Caf accueille, écoute et accompagne les familles avec enfant à charge du territoire, à certains moments pouvant fragiliser leur vie familiale (parent seul, séparation, maladie et handicap de l'enfant, décès d'un enfant ou de l'un des parents de l'enfant, impayé de loyer ou de prêt).

CEPENDANT, DES LIEUX D'ACCUEIL DU PUBLIC ET D'ACCÈS AUX DROITS TRÈS CONCENTRÉS SUR LA VILLE DE DIE.

Aussi, les structures d'animation de la vie sociale du territoire ont inscrit l'axe Accès aux droits – inclusion numérique dans leurs projets sociaux, en lien avec la Convention territoriale globale signée entre la Caf et la CCD. Ces structures constituent ainsi des relais locaux pertinents pour permettre un accès de proximité à l'ensemble des habitants du territoire.

Par ailleurs, de nombreuses actions d'inclusion numérique partenariales ont été mises en place auprès de divers publics : sessions de formation d'écrivains publics par l'Escdd, action code club, action Détox l'infox, accompagnement des publics non équipés pendant les différents confinements, évènement Printemps du numérique en 2019 et 2020…

enjeux

• Un enjeu partagé de structuration renforcée de la politique d'accès aux droits – inclusion numérique sur le territoire intercommunal, avec des acteurs ressources sur lesquels s'appuyer
• Une mise en réseau des acteurs pour un maillage et une concertation renforcés
• Le recrutement et la formation de deux nouveaux conseillers numériques (commune de Die et CCD) début 2022
• Une cartographie des acteurs et des compétences

1 PERMETTRE L'ACCÈS AUX DROITS POUR TOUS, À TOUS LES ÂGES ET SELON LES BESOINS

Offrir des espaces physiques et humains adaptés aux besoins des habitants

- Maintien et développement des équipes salariées en charge de l'accueil et de l'orientation des habitants (ouverture de poste, contrat de travail à durée indéterminée, analyse de la pratique, pérennité des postes de conseillers numériques…)
- Formation et articulation des forces vives bénévoles (Écrivains publics de l'Escdd, habitantes référentes de l'association Les chouettes, bénévoles Clcv…) avec le réseau d'acteurs locaux
- Mise à disposition d'espaces de confidentialité, notamment pour les permanences juridiques, le soutien psychologique, l'accompagnement administratif et le suivi des situations sociales.

Développer les actions pour *aller vers* les habitants sur le territoire

- Développement des permanences d'acteurs dans les différents bassins de vie du territoire (relais des espaces de vie sociale, des France services et des mairies…)
- Visibilité et accessibilité des ressources d'accès aux droits pour tous les âges sur le territoire en fonction des besoins (droit de l'enfant, droit des familles, droit retraite, droit au logement, accès à la culture, transports publics, droit du travail, accès à la santé…)
- Promotion des dispositifs de pair-aidance (entraide entre aidants ou bénéficiaires).

2 DÉVELOPPER L'OFFRE DE PROXIMITÉ ET LE MAILLAGE DU TERRITOIRE

Maintenir et rendre visibles les services existants, notamment publics et assurer une bonne répartition sur le territoire

- État des lieux des acteurs locaux et de leurs compétences
- Création et diffusion d'une carte des acteurs locaux de l'accès aux droits dans le Diois (adresses et contacts, type de services proposés, horaires et lieux des permanences…) à l'attention des professionnels, des bénévoles et des usagers (exemple : parcours du nouvel habitant, labyrinthe de l'accès aux droits…)
- Partage et relais des informations, outils et dispositifs départementaux (cartographie des acteurs, guide des solidarités…).

Consolider la coopération des acteurs

- Soutien à l'interconnaissance entre acteurs locaux (animation d'une dynamique de réseau : journées de rencontres, réunions thématiques, Petits déj partenaires…) à différentes échelles territoriales (intercommunalité et bassins de vie…)
- Facilitation des liens entre acteurs dans les parcours d'accès aux droits (ligne directe entre professionnels de l'accompagnement…)
- Structuration et animation des services d'accès aux droits sur le territoire (projet de CIAS, développement des France services, Points numériques Caf, relais bénévolat…)
- Consolidation des liens avec les instances de santé (Conseil local de santé mentale, Cpts, médiateurs santé…).

Soutenir et outiller les mairies dans leur rôle de relais d'accès aux droits auprès des habitants

- Information et formation des secrétaires de mairie sur les dispositifs et acteurs existants (réseau Sisema)
- Développement concerté du projet de Cias (commission sociale avec les élus…)
- Développement des France services en lien avec les élus et l'État.

3 RENFORCER L'AUTONOMIE ET LE POUVOIR D'AGIR DES HABITANTS DANS UNE LOGIQUE DE PARCOURS

Rendre lisibles et compréhensibles les informations

- Communication large et sous des formes diversifiées des ressources locales existantes pour favoriser l'accès aux habitants (annuaire santé, cartographie, lettre d'informations, plaquette commune, affiche, interlocuteur humain…).

Renforcer les capacités des habitants qui le peuvent à être autonomes dans leurs démarches administratives

- Pérennisation et développement des actions de médiation numérique (présence de conseillers, ateliers collectifs, accompagnements individuels…)
- Formation des habitants sur les outils numériques spécifiques à l'accès aux droits (découverte et utilisation des plateformes d'accès aux droits : Pôle emploi, France Connect, assurance retraite, Carsat…)
- Accompagnement spécifique renforcé et personnalisé des habitants les plus éloignés du numérique (personnes âgées, personnes porteuses de handicap, personnes dyslexiques, allophones, jeunes adultes…)
- Animation d'ateliers collectifs socio-linguistiques sur le territoire et partage de ressources sur l'illettrisme
- Appui aux ressources locales (formation et outillage des bénévoles, accès aux ressources existantes, mutualisation et recherche de moyens…).

Rendre visibles les situations complexes d'usagers ou de non-recours aux droits

- Veille sociale sur les situations d'urgence sociale (fiche repérage de situations individuelles, recueil de témoignages d'habitants ou d'accompagnateurs, diagnostic numérique des allocataires Caf…)
- Diagnostic sur les thématiques d'accès aux droits et partage des enjeux entre acteurs et élus
- Mise en lien des habitants avec les services de représentants d'usagers (comité des usagers de l'hôpital, défenseurs des droits…)
- Mise en place d'un plaidoyer collectif entre les acteurs du territoire pour faire entendre les besoins des ayants droits sur le territoire.

4 STRUCTURER UNE COORDINATION DE L'ACCÈS AUX DROITS

Créer et animer un réseau d'acteurs de l'accès aux droits

- Création d'un réseau associant les acteurs locaux et départementaux : Cias, Escdd, France services, Clspd, Ccd (emploi, santé…), Département, Caf…
- Identification d'un animateur de réseau et création d'un poste de coordinateur.

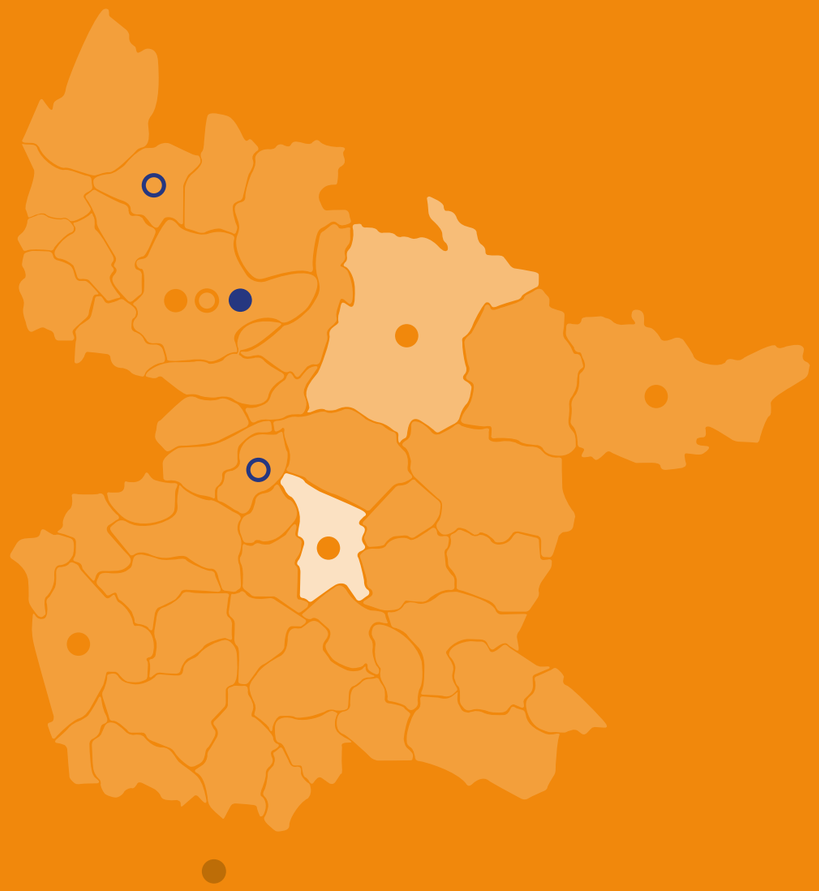
PETITE ENFANCE 0-6 ANS

- Eaje
- Laep intercommunal
- Mam
- Rpe intercommunal

Nombre d'enfants allocataires âgés de moins de 5 ans au 31/12/21

+ 200 | + 150 | + 100 | + 50 | 0 - 50

CHIFFRES CLÉS



-17 %
baisse du nombre d'enfants de moins de 3 ans

522
enfants de moins de 6 ans

33 %
enfants de moins de 3 ans vivant dans une famille à bas revenus

PETITE ENFANCE, UNE COMPÉTENCE INTERCOMMUNALE

Bien que le solde naturel du territoire soit négatif, 93 naissances ont été domiciliées par l'État civil sur le territoire en 2021.

En décembre 2021, les jeunes enfants (moins de 3 ans) allocataires de la Caf sont 240 à vivre sur le territoire dont 36,3 % sur la commune de Die ; le territoire compte 522 enfants de moins de 6 ans. Globalement, **le nombre d'enfants âgés de moins de 3 ans est en forte baisse** entre 2017 et 2021 (- 17,2 %) alors que la baisse est moins marquée sur l'ensemble du département (- 7,4 %).

En 2021, le Diois comptabilise 286 enfants allocataires Caf et Msa pour la tranche d'âge des 0-2 ans et 622 pour l'ensemble des moins de 6 ans.

Le Diois est un territoire marqué par une grande pauvreté des enfants. En effet, un tiers (33,3 %) des enfants de moins de trois ans vivent dans une famille à bas revenus (moins de 1 105 € de niveau de vie, ce qui correspond au seuil de pauvreté à 60 % du revenu médian). Dans la Drôme, cela concerne 25,3 % des enfants de moins de 3 ans. Ainsi, **le Diois est l'un des territoires du département dans lequel la pauvreté des enfants est la plus forte.**

Par ailleurs, la part des jeunes enfants (de moins de 3 ans) vivant avec des parents en emploi est plus faible dans le Diois qu'en Drôme : 76,7 % contre 85,4 % en Drôme.

Avec 193,5 places pour 306,5 enfants de moins de trois ans en 2019*, **le taux de couverture du Diois est de 63,1 places pour 100 enfants de moins de 3 ans**, ce qui situe le territoire à un niveau bien supérieur à celui de l'ensemble du département (58,8 %), et fait suite à la baisse du nombre d'enfants évoquée plus haut concomitante à une hausse du nombre de places.

Le territoire intercommunal compte **32 assistantes maternelles en activité** (décembre 2021) et **5 équipements d'accueil du jeune enfant**, tous en gestion associative.

En décembre 2021, les assistantes maternelles accueillaient 139 enfants, soit 13 enfants supplémentaires gardés, représentant une hausse de 13,3 % par rapport à l'année précédente.

Depuis 2018, 26 enfants supplémentaires sont gardés par une assistante maternelle sur le territoire, soit une hausse de 23 % (baisse concomitante de - 6,3 % dans la Drôme).

* données estimées par la Cnaf, dernière estimation en date pour le calcul du taux de couverture

Fin 2021 également, 77 places étaient proposées en accueil collectif sur le territoire. Nous pouvons ajouter les 5 places du multi-accueil Les frimousses situé en dehors du territoire, à Rémuzat, co-financées par la communauté des communes. Cela porterait le nombre de places du territoire à 82.

Concernant le profil des assistantes maternelles, nous observons sur ce territoire des évolutions contrastées avec le reste du département. En effet, dans le Diois, la part des assistantes maternelles de plus de 50 ans diminue (40,6 %, soit une baisse de 11 points depuis 2018, alors que dans la Drôme leur part augmente de 4,5 points) et les assistantes maternelles de moins de 30 ans sont particulièrement nombreuses (elles sont 9 et représentent un peu plus du quart des assistantes maternelles). Cependant, ce territoire concentre une forte proportion d'assistantes maternelles de plus de 55 ans : presque 1/3 en 2021. De plus, 43,8 % des assistantes maternelles du territoire sont agréées depuis 5 ans ou moins (17,5 % dans la Drôme).

Le Relais petite enfance (Rpe) intercommunal, basé sur Die, rayonne sur tout le territoire intercommunal.

Deux Maisons d'assistants maternels (Mam) sont implantées sur le territoire (une sur Marignac-en-Diois et une sur Recoubeau-Jansac).

À noter que fin 2022, trois équipements fournissent les couches et les repas : multi-accueil de Die (confection sur place) et crèches de Châtillon en Diois et Luc en Diois (confection par l'Esat de Recoubeau).

enjeux

- Une politique petite enfance fortement déployée à l'échelle du territoire avec une adaptation continue pour répondre aux besoins exprimés : développement de places, amélioration des bâtiments, expérimentation de garde à domicile sur les horaires atypiques, promotion du métier d'assistant maternel (film et dossier de 4 pages dans le journal du Diois début 2021)
- Une gouvernance partagée avec comités de pilotage petite enfance et réseau des crèches - Rpe animé par la communauté des communes.

1 ÉVALUER EN CONTINU LES BESOINS ET LES CONTRAINTES DES FAMILLES

Poursuivre le rôle de veille et d'évaluation des besoins

- Poursuite de l'observatoire porté par le Relais petite enfance (nombre de familles arrivant sur le territoire, besoins en matière de handicap, profil des demandes des parents saisonniers / intermittents…)
- Création de passerelles entre le comité de pilotage petite enfance et la commission Plui sur le thème de l'urbanisme (anticiper le potentiel développement par rapport à la baisse de la population enfant, prise en compte dans le Plui des besoins d'équipement enfance sur le territoire).

2 DÉVELOPPER ET ADAPTER UNE OFFRE D'ACCUEIL COLLECTIVE ET INDIVIDUELLE AU REGARD DES SPÉCIFICITÉS LOCALES

Contribuer au maintien voire à l'augmentation du nombre de places d'accueil sur le territoire en fonction du besoin

- Soutien et accompagnement des projets d'installation d'assistants maternels et facilitation et poursuite du soutien financier de la communauté des communes aux projets de Mam sur les secteurs justifiant des besoins (cf charte Mam)
- Accompagnement des Eaje, des Mam et des assistants maternels en place pour maintenir le nombre de places et l'adapter aux évolutions structurelles.

Promouvoir les différents métiers de la petite enfance

- Développement des ressources humaines formées petite enfance sur le territoire
 - Participation aux temps de présentation des métiers organisés sur le territoire (collège/lycée, Mission locale…)
 - Création de ponts et travail avec les centres de formation, le collège, la Mission locale et les écoles de formation petite enfance afin de lever les freins à la formation (logement et mobilité pour accueillir les stages)
 - Accueil de stagiaires de 3ème en observation (avec grille d'observation), réalisation d'un livret d'accueil des stagiaires en observation
- Actions de communication à poursuivre et renforcer autour :
 - Des valeurs de la politique petite enfance du territoire
 - Du métier d'assistant maternel agréé et des métiers de la petite enfance.

FEUILLE DE ROUTE PETITE ENFANCE

Répondre aux besoins spécifiques liés à l'accessibilité, l'inclusion et l'égalité

- Accompagnement des familles confrontées au handicap : mobilisation des compétences des réseaux existants (exemple : pôle ressource petite enfance - loisirs, pour travailler sur le handicap, associations liées au répit familial…)
- Prévention des violences intra-familiales : connaissance des réseaux locaux (exemple : association Les Chouettes…), formation des professionnels en lien avec les opérateurs locaux
- Déclinaison locale de la future réforme nationale visant l'égalité de coût financier pour les familles, entre équipements d'accueil du jeune enfant et assistant maternel
- Poursuite de la réflexion sur les besoins spécifiques sur le territoire (horaires atypiques, insertion professionnelle, répit…) :
 - Développement des places Avip (principe de places réservées pour les enfants des personnes en situation d'insertion)
 - Expérimentation de la garde à domicile sur les horaires atypiques.
- Réflexion pour tendre vers l'installation d'un service public petite enfance pour favoriser l'équité d'accès (financière et territoriale).

Poursuivre le développement de la qualité d'accueil

- Développement de la qualité d'accueil en lien avec la charte d'accueil du jeune enfant autour de la culture, la place des parents, l'alimentation, l'éco-responsabilité…
- Offre de fourniture des repas dans les Eaje (Lus la Croix Haute, Rémuzat et Saint Nazaire le Désert) et des couches (Rémuzat et Saint Nazaire le Désert)
- Commission *Repas en crèche du Diois* pour maintenir voire développer le fait maison, le bio, l'approvisionnement local et la communication aux familles, le plaisir de cuisiner sur le territoire, dans le cadre d'un coût de revient raisonnable, en lien avec le Plan alimentaire de territoire (Pat).

3 AMÉLIORER LES MODES DE GESTION ET LES CONDITIONS D'ACCUEIL DES SERVICES PETITE ENFANCE

Accompagner la mise en place d'un service de mutualisation et poursuite de la réflexion sur les modes de gestion

- Outillage des professionnels petite enfance sur le volet ressources humaines, financier, gestion de projets… : création d'outils communs aux structures (gabarit Rh, livret d'accueil, accompagnement et tutorat de stagiaires, outils pour les commissions d'attribution des places…)
- Poursuite de l'accompagnement Escdd et Ccd et du soutien à la gestion des ressources humaines
- Développement et travail en commun autour de la formation professionnelle
- Mise à disposition d'un temps de travail pour accompagner les projets spécifiques ou collectifs
- Formation, information et outillage des administrateurs bénévoles : développer et poursuivre l'accompagnement par l'Escdd sur la gouvernance, maintenir les réunions d'information-formation lors de la mise en place de nouveaux Conseils d'administration (renouvellement des instances associatives et transmission des savoirs)
- Évolution du mode de gestion (gestion associative, gestion publique, autre) : analyse comparative, contraintes, atouts… pour tendre vers plus de mutualisation, plus de sécurisation (ressources humaines et financières) avec autant d'implication des familles.

Initier des réflexions innovantes et créatrices pour la poursuite du maillage territorial des structures

- Passerelles entre les structures petite enfance 0-3 ans et les structures scolaires maternelles (exemples : micro-crèche de Saint Nazaire le Désert 0-5 ans en lien avec l'école de Saint Nazaire le Désert, articulation Vallée de Quint et Mam de Marignac…).

Poursuivre l'amélioration des locaux, des services et leur mise aux normes

- Création d'une cuisine satellite à la crèche de Châtillon en Diois et de Lus la Croix Haute
- Réorganisation des responsabilités de l'entretien des locaux et de la gestion éco-responsable de l'énergie et des autres consommations.

4 POURSUIVRE LA MISE EN RÉSEAU DES PROFESSIONNELS ET ACTEURS DE LA PETITE ENFANCE

Faire réseau avec les autres acteurs du territoire sur les thématiques transversales (parentalité, école maternelle...)

- Poursuite du réseau Eaje et développement de réflexions transversales ou passerelles : parentalité, école maternelle, Alsh...
- Poursuite des espaces de concertation politique (comités de pilotage…).

ENFANCE JEUNESSE

- Alsh
- Promeneur du net
- Accueil de jeunes
- Ps Jeunes

Nombre d'enfants allocataires âgés de 6 à 17 ans au 31/12/21

+ 400 | + 300 | + 200 | + 100 | 0 - 100

CHIFFRES CLÉS

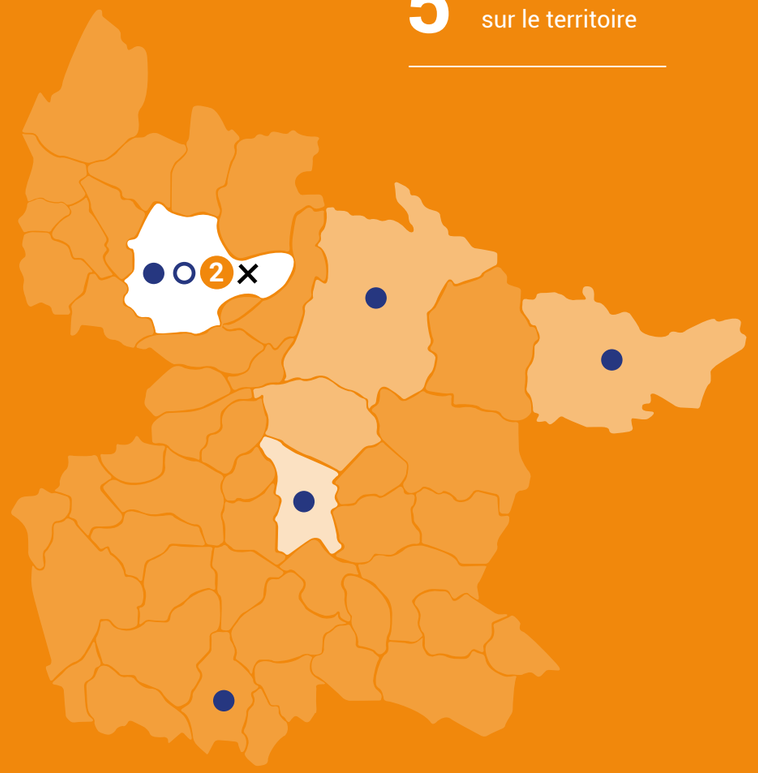
612
enfants allocataires de 6 à 11 ans

40,6 %
6-11 ans vivant dans une famille à bas revenus

518
jeunes et adolescents allocataires (12-17 ans)

40,4 %
12-17 ans vivant dans une famille à bas revenus

5 accueils de loisirs sur le territoire



UNE FORTE PRÉCARITÉ DES ENFANTS ET DES JEUNES SUR LE TERRITOIRE

En 2021, **612** enfants allocataires âgés de 6 à 11 ans vivent sur le territoire intercommunal dont 277 sur la commune de Die. Leur nombre a fortement augmenté depuis 2017 (+ 7.7 %) alors qu'il stagne en Drôme sur la même période. 40.6 % des enfants de 6 à 11 ans vivent dans une famille à bas revenus contre 29 % en Drôme.

Les jeunes et adolescents (12-17 ans) sont **518** à vivre sur la communauté des communes du Diois en 2021 dont 230 sur la commune de Die. Ils connaissent une baisse de 1.3 % depuis 2017 (525), alors qu'une augmentation est enregistrée sur le département de 2.7 %. 40.4 % de ces jeunes de 12 à 17 ans vivent dans une famille à bas revenus contre 34.4 % sur le département.

En matière de loisirs, le territoire propose **cinq accueils de loisirs sans hébergement** (Alsh), conventionnés avec la Caf/Msa et la CCD, tous en gestion associative, et 2 non conventionnés qui fonctionnent sur les temps périscolaires et / ou extrascolaires. Ces Alsh sont pour 3 d'entre eux gérés par l'Espace Social et Culturel Du Diois.

L'Escdd propose un espace jeunes avec un accueil de loisirs pour les 11-14 ans, un accueil jeunes 14-17 ans avec des accompagnements aux projets et des actions d'animation et de prévention spécialisée pour les 10-21 ans. Parallèlement, les deux éducateurs du service de prévention spécialisée du centre social sont inscrits dans le dispositif Promeneurs du Net, ce qui permet d'adapter les pratiques d'accompagnement aux modalités de communication actuelle des jeunes, via une présence éducative bienveillante sur internet.

Le projet jeunesse de l'Escdd bénéficie de la prestation de services Jeunes de la Caf et contribue à l'accueil libre des jeunes pour favoriser les mises en lien.

Certains Evs proposent également des actions à destination des jeunes (Les Lucioles).

Il existe une forte volonté sur le territoire de mise en réseau partenariale pour une coopération renforcée :

- Un réseau d'acteurs jeunesse (diagnostic partagé, carnet de l'engagement, lien avec le Contrat local de santé, formation des professionnels…), qui contribue fortement à la valorisation des engagements et compétences des jeunes,
- Une commission jeunesse partagée avec les élus afin de consolider la politique jeunesse locale,
- Un comité de pilotage annuel avec le Conseil départemental (dans le cadre de la convention animation jeunesse et prévention spécialisée) et désormais un réseau autour du nouveau Conseil local de sécurité et de la prévention de la délinquance (Clspd),
- Une commission jeunesse composée d'élus,
- Le réseau des Alsh du Diois (recherche de mutualisations pour les recrutements, l'organisation de journées communes…),
- Un réseau Pedt et un plan mercredi à relancer en lien avec le contrat ruralité Éducation nationale du Diois…

enjeux

Une politique jeunesse ambitieuse et incarnée sur le territoire

• Une prise en compte des besoins des jeunes
• Des projets innovants pour développer l'expression et le pouvoir d'agir des jeunes
• La coordination des acteurs jeunesse assurée dans le cadre du Raj
• Un axe jeunesse fort dans les projets sociaux pour *aller vers* tous les jeunes
• Des aides intercommunales pour la formation Bafa-Bafd
• Un Pedt / Plan mercredi intercommunal
• La poursuite du développement des Alsh sur le territoire (Luc en Diois en 2022)
• Un enjeu fort de consolider les liens entre partenaires pour répondre aux besoins spécifiques ou émergents (décrochage scolaire, jeunes *invisibles*...)

1 POURSUIVRE LE MAINTIEN DE L'OFFRE D'ACCUEIL ENFANCE

Améliorer l'accès à l'emploi et à la formation dans la filière Animation

- Facilitation de l'accès aux stages pratiques sur les Alsh, les centres de vacances pour les jeunes du territoire formés au Bafa :
 - Poursuite des aides Bafa - Bafd de la CCD
 - Développement d'une formation d'approfondissement Bafa sur le territoire
- Accueil des stages de découverte de 3ème dans les structures enfance
- Travail sur l'accès aux logements temporaires et saisonniers (exemple : dispositif de cohabitation intergénérationnelle porté par l'Escdd)
- Communication sur le métier d'animation, sur les actions des Alsh pour donner envie aux habitants de se former : valorisation des formations, de l'intérêt général de ces professions auprès des habitants, de l'exercice des compétences sociales et relationnelles.

Veiller au maintien de l'offre et à son accessibilité

- Veille pour le maintien de l'offre, notamment les mercredis avec :
 - Amélioration du préfabriqué pour le centre Couleur nature de la Fédération des Œuvres Laïques de la Drôme (Fol26)
 - Stabilisation du local pour l'Alsh de La Motte-Chalancon - Rémuzat
 - Stabilisation de la mise à disposition de locaux annexes pour les périodes de pointe de l'Alsh de Die.
- Aide à la mobilité pour l'accessibilité aux services
 - Poursuite et développement du covoiturage pour accéder aux offres du territoire
 - Poursuite du *ramassage sur la route* pour l'Alsh de la Motte Chalancon
 - Recherche de solutions pour mieux mutualiser des mini-bus pour les enfants (scolaires / extrascolaires).

Mieux informer et communiquer auprès des familles pour les associer

- Maintien voire développement de l'implication des familles, pour une véritable gouvernance partagée :
 - En les associant au projet éducatif de chaque Alsh
 - En les écoutant et en leur laissant une place dans le suivi, l'évaluation du service
 - En leur faisant prendre conscience de la nécessité d'une fréquentation minimale pour le maintien du service (Alsh de Luc en Diois, Lus la Croix Haute, La Motte Chalancon - Rémuzat)
- Association des familles au sein de l'Alsh de Luc en Diois, en lien avec l'Escdd et l'Evs *Le 101.7*.

2 PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES CHANCES

Tendre vers une équité à l'accessibilité financière des services

- Homogénéisation et harmonisation de la tarification pour tous les Alsh (tarifications actuellement identiques à Die, La Motte Chalancon, Luc en Diois et Lus la Croix Haute)
- Amélioration de la connaissance et facilitation de l'accès aux aides disponibles (Vacaf, Jpa, crédit d'impôt...)
- Réflexion pour la fourniture des repas en Alsh
- Réflexion sur comment aider au déplacement pour les familles éloignées.

Favoriser l'accès à la culture pour tous, la mixité des publics, l'inclusion et le vivre ensemble

- Repérage des offres des acteurs locaux
- Poursuite des sorties culturelles (exemples : sortie au Clévos à Etoile sur Rhône, sortie au cinéma une fois par trimestre pour l'Alsh de Die…)
- Recherche de financements spécifiques pour ces actions (mise en place d'un Contrat territorial d'éducation artistique et culturel)
- Propositions de sorties intergénérationnelles
- Diagnostic de territoire concernant le handicap : besoins des structures, moyens actuels, échanges de pratiques, communication…
- Formation des professionnels à l'inclusion, à l'amélioration de la santé mentale (compétence psycho-sociale…)
- Poursuite des actions existantes : *Agir à fond*, compétences psycho-sociales, Ireps…

3 CONFORTER LES RÉSEAUX PARTENARIAUX EXISTANTS POUR FAVORISER LA CONTINUITÉ ÉDUCATIVE

Partager un projet commun à l'échelle du territoire

- Renforcement du Pedt et du Plan mercredi :
 - Vision partagée sur le sens éducatif d'une communauté éducative
 - Poursuite et adaptation des mesures d'accompagnement Pedt et développement de nouvelles actions face aux besoins
 - Recherche de moyens financiers pour assurer ce développement
 - Limitation du clivage extrascolaire et scolaire
 - Inscription dans les conseils d'école (mairie, parents d'élèves, enseignants)
 - Inscription dans les comités de pilotage, convention de ruralité ou définition d'autres instances de pilotage pour une mise en cohérence, pour inventer, pour assurer le lien entre temps périscolaire et extrascolaire
 - Lien avec les activités sportives et socioculturelles.
- Poursuite des journées communes entre Alsh pour coopérer et mieux se connaître.

Poursuivre le réseau des Alsh

- Élargissement de ce réseau aux partenaires intervenant sur des thématiques transversales : contrat de ruralité Éducation nationale, culture…

1 POURSUIVRE L'OFFRE DE SERVICE EN LIEN AVEC LES BESOINS DES JEUNES DU TERRITOIRE

Renforcer l'accès à la santé

- Développement de l'écoute pour favoriser une meilleure santé mentale des jeunes
- Renforcement de la connaissance des lieux ressources *santé* et de leur accessibilité pour les jeunes, développement des ressources et des actions existantes
- Création d'un lieu d'écoute avec psychologue et autres acteurs (soins corporels, art thérapie…)
- Création d'un Paej (Point d'accueil écoute jeunes)
- Poursuite de la communication auprès des jeunes : plaquettes info Diois santé jeune...

Renforcer la prévention spécialisée

- Développement de la mixité des publics (animation jeunesse et prévention spécialisée)
- Renforcement de la présence des éducateurs sur l'espace public
- Renforcement de la présence des éducateurs pour des accompagnements individualisés
- Élargissement des acteurs du Raj à la prévention spécialisée
- Développement et consolidation de *l'Aller vers les jeunes* (vélo santé, travail de rue…)
- Consolidation des dispositifs d'accompagnement : chantiers éducatifs, Coup de pouce…
- Poursuite du travail de terrain et du travail partenarial (participation aux réseaux existants : accès aux droits, parentalité, animation de la vie sociale…)
- Création d'un deuxième poste à l'Escdd sur la prévention spécialisée dans un contexte de carence professionnelle médico-psychologique sur le territoire et d'aggravation de l'état de santé mentale des jeunes (impact en termes de décrochage scolaire notamment).

Faciliter la mobilité des jeunes

- Renforcement de la communication pour rendre visibles et accessibles les ressources existantes (exemples : carte de la mobilité en Drôme, carte de transport étendue aux mercredis et aux week-ends, optimisation de l'utilisation des transports scolaires communaux…)
- Renforcement et visibilité des réseaux de covoiturage locaux
- Aide à l'autonomie des jeunes (décohabitation, accès au foyer de jeunes travailleurs, logements de travailleurs saisonniers, logements étudiants...)
- Sécurisation des formes de mobilité jeunesse (auto-stop).

2 DÉVELOPPER ET POURSUIVRE LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE AUTOUR DE LA CITOYENNETÉ, LA PLACE DES JEUNES, LA CULTURE ET LE SPORT

Reconnaître et valoriser la jeunesse à l'échelle du territoire

- Accompagnement de la participation citoyenne des jeunes
 - Développement et maintien des festivités jeunesse : festival jeune, concerts…
 - Développement et poursuite des dispositifs de valorisation des jeunes : repérage des jeunes engagés et remise des carnets de l'engagement…
 - Maintien et développement des dispositifs Bafa, de service civique…
- Développement de la réflexion sur la place des jeunes dans l'espace public
 - Réalisation du projet Skate Park Die en collaboration entre la ville de Die et l'association des jeunes
 - Accompagnement des dynamiques communales pour développer des lieux dédiés à l'accueil libre des jeunes (lieux décentralisés par rapport à Die)
 - Aide à la prise en compte de la place des jeunes dans l'espace public et des moyens dont ils disposent pour pouvoir s'approprier ces espaces publics : lien avec le Plui.

Développer l'offre culturelle et sportive pour les jeunes et leur permettre d'être reconnus en tant qu'acteur et ayant des talents

- Renforcement des partenariats avec les acteurs culturels et sportifs : théâtre de Die, médiathèque, cinéma, musée, radio locale…
- Appui sur les associations de jeunes (exemple : Libre baz'art…).

3 POURSUIVRE LES RÉSEAUX ET INSTANCES POLITIQUES JEUNESSE EXISTANTS

Poursuivre la coordination et la mise en réseau des partenaires jeunesse sur le territoire

- Maintien et amélioration des instances de dialogue
 - Le réseau des acteurs jeunesse du Diois (Raj)
 - La commission partagée : élus communaux, CCD et administrateurs Escdd
 - Le comité de pilotage annuel.

PARENTALITÉ

CHIFFRES CLÉS

41,6 % famillles allocataires

dont

38,7 % famillles monoparentales

15,6 % famillles nombreuses

65,9 % famillles avec quotient famillial faible

UNE FORTE PROPORTION DE FAMILLES MONOPARENTALES

986 familles allocataires vivent sur le territoire intercommunal en 2021, soit 35 de plus qu'en 2017. Elles représentent 41.6 % des ménages allocataires, soit une part nettement inférieure au département (52.2 %).

À noter que **382 sont des parents allocataires seuls,** ce qui représente presque 4 familles sur 10 (38.7 % contre 29.3 % en Drôme). 47.4 % de ces familles monoparentales vivent sur la commune de Die. Cette donnée laisse supposer des besoins potentiels à accompagner en matière d'accessibilité aux services de solidarité de voisinage et d'actions d'accompagnement en direction des monoparents.

On recense par ailleurs 416 familles avec au moins un enfant âgé de moins de 6 ans (dont 45.4 % vivent sur la commune de Die soit 219 familles), dont 222 avec un enfant âgé de moins de 3 ans (82 sur Die).

Les familles nombreuses sont au nombre de 154, ce qui représente 15.6 % des allocataires avec enfants (23.2 % en Drôme).

Les familles du territoire ont un quotient familial (QF) assez faible en comparaison avec la Drôme : presque les 2/3 d'entre elles (65.9 %, 61.4 % à Die) se situent dans les tranches 1 ou 2 de quotient familial (quotient familial inférieur à ¾ de Smic), alors que cela représente seulement la moitié des familles en Drôme (51.6 %).

Bien identifié par les habitants, l'Espace Social et Culturel Du Diois, au travers de son projet *Familles* agréé par la Caf, propose différentes actions à destination des parents et des familles :

- Le Lieu d'accueil enfants-parents (Laep) Bleu Hamac à Die
- Les ateliers parents-enfants Bulles d'éveil en itinérance sur 4 communes du territoire
- L'action *On ne manque pas d'air* à la sortie des écoles
- Le dispositif Caf Contrat local d'accompagnement à la scolarité (Clas) pour les enfants de l'école élémentaire en lien avec les écoles primaires de Die...

D'autres acteurs œuvrent sur le champ de la parentalité sur l'ensemble du territoire : l'Evs Valdequint avec un axe parentalité fort dans son projet social (ateliers thématiques, cercle parentalité, dimanche en nature, fête des enfants...), l'association Coop'aire de jeux (ludothèque, animations jeux et évènements)...

Une mise en réseau en émergence : réseau parentalité initié par l'Escdd (relais d'information privilégié des partenaires auprès des publics) et implication de la référente familles dans le réseau parentalité de la vallée de la Drôme.

Un développement d'actions autour du répit parental :

- Ateliers des parents, sorties et week-ends en famille proposés par l'Escdd
- Séjours de répit pour les femmes victimes de violences conjugales, proposés par l'association Femmes Répit
- Ateliers et groupes d'échanges proposés par l'association Les Chouettes.

enjeux

Des besoins forts et des enjeux partagés d'accompagnement des parents
en s'appuyant sur les structures d'animation de la vie sociale et les acteurs locaux pour diversifier les clés d'entrées et accompagner tous les parents :
• Renforcement de la coordination et de la communication avec l'ensemble des partenaires locaux et institutionnels,
• Développement des services pour répondre aux besoins des familles (ouverture du Laep sur les périodes de vacances scolaires)...

1 FAVORISER L'ACCÈS DES FAMILLES AUX PROPOSITIONS EXISTANTES SUR LE TERRITOIRE

Favoriser l'accès à l'information

- Visibilité des offres locales en s'appuyant sur des relais et des médias d'information diversifiés (exemples : lettre d'information numérique, gazettes communales, infos des mairies, des associations locales, des écoles...).

Favoriser l'accès aux services pour tous

- Facilitation de l'accès aux droits et aux services en rendant visibles les tarifs préférentiels et les aides financières existantes pour les familles
- Renforcement de l'accès aux activités socio-culturelles notamment pour les enfants les plus éloignés géographiquement, par des actions *d'aller vers* sur le territoire
- Développement des dispositifs collectifs et d'entraide favorisant la mobilité pour les familles (transport solidaire, covoiturage, groupe sur les réseaux sociaux...).

2 RENFORCER ET SOUTENIR LES PARENTS DANS LEUR RÔLE PARENTAL ET NOTAMMENT LORS DES PÉRIODES D'ÉVOLUTION OU DE FRAGILITÉ FAMILIALE (SÉPARATION, NAISSANCE, PETITE ENFANCE, ADOLESCENCE...)

Soutenir le bien-être et la santé mentale des parents

- Mise en place d'espaces-temps de soutien psychologique et d'écoute pour les parents, les enfants et les adolescents
- Développement de dispositifs et de différents types d'actions favorisant le répit parental.

Contribuer à apporter des repères structurants et étayants aux familles

- Apport aux familles d'outils et de ressources théoriques et pratiques sur le rôle parental aux différents âges et selon les différents besoins de l'enfant
- Mise en place d'espace-temps de soutien et d'outillage aux parents.

Développer le pouvoir d'agir des parents

- Appui des familles dans la création et la consolidation d'un réseau d'entraide et de personnes ressources autour d'elles
- Accompagnement de parents porteurs de projets sur le territoire.

3 FAIRE VIVRE UNE COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE RICHE DE DIVERSITÉ AUTOUR DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS

Favoriser l'alliance éducative sur le territoire en collaboration avec les communes

- Travail sur le lien de confiance entre les parents et les autres acteurs de l'éducation : les grands-parents, l'école, les associations de parents d'élèves, les accueils du jeune enfant, le périscolaire, les structures de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse
- Facilitation de la pair-aidance et de l'entraide notamment intergénérationnelle.

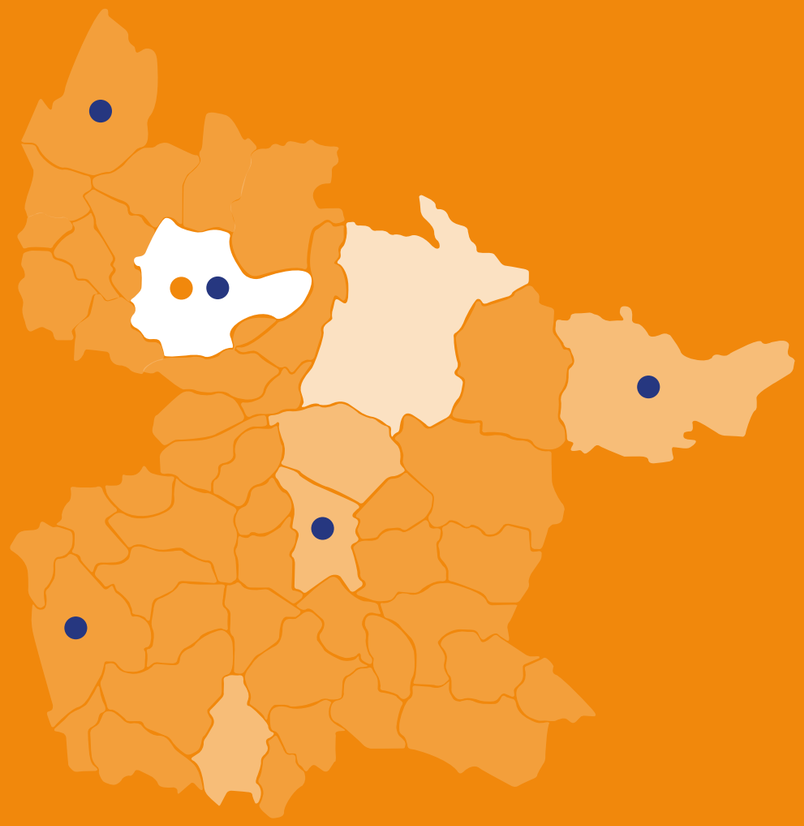
Créer et animer un réseau de partenaires parentalité dans le Diois

- Renforcement des ressources humaines pour le soutien à la parentalité
- Facilitation de l'interconnaissance, de la mutualisation et du maillage des acteurs locaux
- Appui des communes pour l'émergence d'une politique de soutien à la parentalité qui soit pérenne et transversale à la continuité des âges (lien avec les comités de pilotage petite enfance et enfance...).

ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

● Centre social ● Espace de vie sociale

Nombre d'habitants en 2019 + 4 000 + 3 000 + 2 000 + 1 000 0 - 1 000



CHIFFRES CLÉS

1
centre social

5
espaces
de vie sociale

UNE TRÈS FORTE COUVERTURE DU TERRITOIRE EN STRUCTURES D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Au 1er janvier 2022, le territoire de la communauté des communes du Diois dispose d'un centre social intercommunal (Escdd) et de cinq espaces de vie sociale (Valdequint, l'Accorderie, Les Lucioles, le TIS de Saint Nazaire-le-Désert et l'Evs du Haut Diois le 101 .7).

Cela équivaut à **une structure d'animation de la vie sociale pour 1 958 habitants**, contre un ratio départemental d'une structure pour 9 750 habitants. Il est également à souligner que ces équipements sont implantés sur différentes communes et couvrent l'ensemble de l'intercommunalité, à l'exception du territoire autour de la Motte Chalancon et de Châtillon.

De nombreux points forts à souligner

- Une mise en réseau et une forte coopération des acteurs dans le cadre du réseau Avs coordonné par l'Escdd : mise en place en 2022 d'une démarche mutualisée et concertée de renouvellement des projets sociaux
- Une évolution significative du maillage territorial des structures d'animation de la vie sociale sur le territoire (agrément Evs du Tis de Saint Nazaire-le-Désert en 2021 et d'une antenne de Rdwa, le 101.7, en 2022 sur Luc en Diois)
- Un territoire qui met au cœur de ses projets la trajectoire du pouvoir d'agir et le développement des capacités des habitants et des élus.
- De nombreuses associations présentes sur le territoire (liste non exhaustive) : l'association De bouche à coeur, Femmes Répit, Remous, S'émerveiller...

enjeux

Un fort soutien de la Caf à poursuivre sur le territoire pour la prise en compte des évolutions sociétales

• Subventions *aller vers*
• Inclusion numérique
• Promotion et égalité des chances
• Partager et consommer autrement
• Jeunesse
• Parentalité dont répit parental et familial

1 FACILITER L'ACCÈS AUX INFORMATIONS ET AUX RESSOURCES DU TERRITOIRE POUR LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT SOCIAL DES HABITANTS

Informer les habitants sur les ressources existantes sur le territoire

- Valorisation des structures d'animation de la vie sociale du territoire (centre social à dimension intercommunale, Evs, associations culturelles, sportives, caritatives) et de leurs champs d'actions (exemples : carte des acteurs Avs, annuaire des associations, communication commune sur les projets sociaux des Evs et du centre social)
- Partage d'informations avec les équipes municipales (exemples : communication auprès du groupement des secrétaires de mairies, diffusion d'informations des associations dans les gazettes, lettres d'informations communales et intercommunales...).

Développer des espaces physiques d'accueil et de rencontres entre habitants

- Consolidation des liens avec les associations existantes dans les différents bassins de vie (logique *d'aller vers* et de coopération entre associations)
- Animation de temps forts et de rencontres entre des porteurs de projets (exemples : foire aux initiatives, forum social, forums des associations…)
- Mise à disposition de locaux pour les associations (salles de réunions, bureaux, salles d'activités, lieux de convivialité…).

2 SOUTENIR LES DYNAMIQUES CITOYENNES ET LA VIE ASSOCIATIVE DU TERRITOIRE

Favoriser l'émergence des initiatives locales

- Création et animation de temps collectifs (fabrique de projets, forum ouvert des initiatives des habitants…)
- Soutien méthodologique et logistique des projets portés par des collectivités locales favorisant la participation des habitants.

Renforcer les capacités des bénévoles associatifs et des porteurs de projets

- Accompagnement des porteurs de projets collectifs
- Formation des bénévoles (exemples : outils de gestion, animation, gouvernance associative…)
- Mise en synergie des porteurs de projets locaux.

Valoriser le bénévolat et les solidarités de proximité

- Lisibilité des offres et des besoins de bénévolat sur le territoire (exemples : appel à bénévole, diffusion d'offres, visibilité des espaces d'engagement possible…)
- Communication sur les outils existants de valorisation du bénévolat pour tous les âges (carnet de l'engagement des jeunes, compte épargne citoyen, Passeport de France bénévolat…).

FEUILLE DE ROUTE ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

3 DÉVELOPPER LA COOPÉRATION ENTRE LES STRUCTURES D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Poursuivre la coordination des espaces de vie sociale

- Interconnaissance entre le centre social et les espaces de vie sociale
- Mutualisation de moyens logistiques et d'outils d'animation de la vie locale
- Développement de projets communs à l'échelle intercommunale.

Consolider les liens avec les partenaires institutionnels, sociaux et politiques du territoire

- Organisation de temps forts d'information et d'échanges associant les acteurs ressources, les associations et les élus locaux (exemples : étude et dispositif sur le logement, expérimentations sur la mobilité, animation de temps de rencontres sur l'alimentation, partage du diagnostic jeunesse de l'Escdd…), partage d'expertises des différentes échelles territoriales
- Consolidation des liens avec les municipalités en cohérence avec le projet de territoire du Diois
 - Partage des diagnostics et des projets sociaux des structures d'animation de la vie sociale
 - Identification d'élus locaux intercommunaux relais auprès de la CCD
 - Renforcement des liens entre les techniciens thématiques (chargés de mission mobilité, alimentation, emploi…) et les orientations et actions des structures d'animation de la vie sociale.

Assurer une veille sur les réalités sociales du territoire

- Écoute du territoire et capacité de réactivité en cas d'urgence sociale ou écologique
- Organisation de rencontres d'acteurs (exemple : comité de gestion de crise) sur des sujets spécifiques selon les besoins sur les territoires : accueil des migrants, crise de l'eau…

LOGEMENT - HABITAT

CHIFFRES CLÉS

62,9 % allocataires propriétaires

47,4 % allocataires bénéficiaires d'une aide au logement

50,6 % allocataires bénéficiaires d'une aide au logement en location, vivant en dessous du seuil des bas revenus (parc public)

58,9 % allocataires bénéficiaires d'une aide au logement en location, vivant en dessous du seuil des bas revenus (parc privé)

UNE FORTE PRÉCARITÉ DES ALLOCATAIRES BÉNÉFICIAIRES D'UNE AIDE AU LOGEMENT

Le Diois compte 10 007 logements en 2019. Parmi ces logements, une très faible part sont des résidences principales (59.1 % contre 83.3 % en Drôme). Le territoire se caractérise par **une proportion importante de maisons individuelles**, qui représentent 79.3 % des logements, typologie supérieure à la moyenne drômoise (63.9 %).

Les ménages vivant sur le territoire sont majoritairement propriétaires de leur logement (62.9 %). Sur Die, la part des propriétaires est nettement plus faible (55.6 %).

Au 31 décembre 2021, presque la moitié des allocataires du territoire perçoivent une aide au logement (1 124 ménages allocataires soit 47.4 % d'entre eux). Cela situe le Diois au-delà du niveau drômois (40.7 % des allocataires concernés). Sur le Diois comme sur l'ensemble de la Drôme, la part des allocataires qui perçoivent une aide au logement diminue fortement (baisse de 10 points dans les deux cas).

71.8 % des allocataires qui perçoivent une aide au logement résident dans le parc privé, situation bien supérieure au niveau départemental (51.8 %). Seulement 14.6 % des aides concernent des allocataires résidant dans le parc locatif public (contre 36.9 % pour le département).

Les ménages percevant une aide au logement et vivant en location dans le parc public et privé sont fortement touchés par la précarité : dans le parc public, 50.6 % d'entre eux sont sous le seuil des bas revenus et ils sont 58.9 % à être concernés dans le parc privé (ces taux sont respectivement de 53.1 % et 46.7 % en Drôme).

Ainsi, les personnes qui perçoivent une aide au logement dans le parc privé sont nettement plus pauvres dans le Diois que dans le reste du département. Par ailleurs, dans le Diois, la hiérarchie semble « inversée » : alors qu'en Drôme, ce sont logiquement les personnes qui ont eu accès à un logement dans le parc public, qui sont les plus pauvres ; dans le Diois ce sont celles qui résident dans le parc privé.

Un positionnement fort de l'Escdd sur la thématique logement

- Commissions logement / animation territoriale
- Mise en place d'actions de sensibilisation : série journalistique, café logement, évènements de sensibilisation
- Accueil de permanences de l'association Consommation logement et cadre de vie (Clcv)
- Positionnement de l'Escdd comme *relais solidarité habitat* sur la cohabitation intergénérationnelle, en lien avec l'association Solidarité habitats 26/07.

En matière d'accompagnement des problématiques liées au logement, les habitants du territoire peuvent rencontrer les conseillers juridiques et financiers de l'Adil 26 lors de permanences organisées à Die. Une permanence d'information pour l'accès au logement est également proposée par le Point info logement à Die.

Pour accéder aux autres services d'accompagnement des problématiques liées au logement, les habitants du territoire doivent se rendre sur d'autres communes hors du territoire, à Crest, Valence ou Montélimar (liste non exhaustive) : agence Dah, pôle logement de la direction territoriale départementale…

enjeu

PERMETTRE L'ACCÈS POUR TOUS À DES LOGEMENTS DIGNES, PÉRENNES ET CHOISIS

Enjeu partagé d'une structuration renforcée de la politique logement sur le territoire pour répondre aux besoins des habitants :

• Articulation et déclinaison des politiques départementales à l'échelle territoriale

• Cartographie des acteurs et des compétences

• Mise en place d'un guichet unique…

1 RENDRE LISIBLES ET ACCESSIBLES LES INFORMATIONS ET RESSOURCES EXISTANTES

Identifier les acteurs en présence (Qui fait quoi ? Où et quand ?)

- Réalisation d'un inventaire des acteurs intervenant dans les différents champs du logement (santé dans le logement, accès aux droits, résorption de l'habitat insalubre et indécent, droits locataires-propriétaires, aides financières liées au logement, cautionnement, Fulh…)
- Création d'une plaquette commune présentant l'ensemble des dispositifs et ressources.

Partager les informations entre les acteurs du territoire

- Mise en place de temps d'interconnaissance entre acteurs locaux et départementaux
- Organisation de temps collectifs d'information et de sensibilisation auprès des habitants en partenariat avec les structures relais dans les différents bassins de vie du Diois (exemples : Evs, associations, services publics, mairies…)
- Information et accompagnement des élus locaux afin qu'ils soient relais des informations.

Assurer une présence physique des acteurs du logement sur le territoire

- Maintien et développement des permanences sur le territoire
- Mise en place d'un guichet unique ou d'un lieu partagé pour les acteurs logement.

2 AMÉLIORER LA RÉPONSE AUX BESOINS DES HABITANTS EN MATIÈRE DE LOGEMENT

Diversifier les solutions d'accès à des logements de qualité pour tous

- Création de nouveaux logements sur le territoire : réhabilitations, rénovation énergétique, construction…
- Identification de logements temporaires pour les travailleurs saisonniers (travailleurs agricoles, animateurs socio-culturels, jeunes en service civique, remplacements divers…)
- Partage d'informations sur les droits et devoirs des propriétaires et des locataires
- Mise en place de dispositifs de régulation et de contrôle de la décence des logements sur le territoire.

Développer des formes innovantes d'habitat, génératrices de liens sociaux

- Appui à l'émergence et accompagnement des initiatives collectives (forums, rencontres…)
- Développement de la cohabitation intergénérationnelle sur le territoire
- Appui aux chantiers participatifs comme alternatives aux coûts des travaux.

Renforcer les capacités des habitants dans les liens avec les collectivités locales ou les bailleurs publics

- Facilitation de projets urbains favorisant l'implication des habitants (exemples : commission, projet, groupe de travail participatif sur l'habitat…)
- Accompagnement et formation des habitants (groupement de locataires, référents de quartier, habitants médiateurs et relais d'informations sur le logement…).

3 DÉVELOPPER LA COOPÉRATION ENTRE LES ACTEURS LOGEMENT DU TERRITOIRE

Mettre en place une coordination politique et technique

- Portage et recrutement d'une mission de coordination logement dans le Diois
- Coordination et animation des acteurs par sous-thématique (précarité énergétique, réhabilitation, lien social, accès aux droits…)
- Optimisation du lien avec la commission logement intercommunale.

Renforcer les transversalités entre les acteurs du territoire

- Maillage entre les acteurs du pôle social (précarité, handicap, vieillissement, jeunesse, santé…) et de l'Aménagement du territoire (urbanisme, mobilité, énergie, environnement…)
- Partage avec les instances territoriales existantes (exemples : projet de Cias Diois, Plan départemental de l'habitat - PDALHPD, Service public de l'énergie…).

CLAUSES CTG

Engagements des partenaires

Les parties s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion 2023-2027 signée entre l'État et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

À l'issue du Contrat enfance et jeunesse passé avec la Communauté des communes du Diois et de la précédente Convention territoriale globale, la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1[1] à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de *Bonus territoire Ctg*.

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services soutenus en N-1. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

Modalités de collaboration

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques...) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage semestriel.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixés d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en page 10 de la présente convention (partie *Gouvernance et pilotage*).

Échanges de données

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente Ctg.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au Rgpd par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (Rgpd), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (Cnil). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

Durée de la convention

La Ctg est conclue du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2027. Elle ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

[1] *Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1 (Charge à payer).*

CLAUSES CTG

Convention territoriale globale

Éxécution formelle de la convention

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

Fin de la convention

• **Résiliation de plein droit avec mise en demeure**
En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

• **Résiliation de plein droit sans mise en demeure**
La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

• **Résiliation par consentement mutuel**
La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

• **Effets de la résiliation**
La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

Recours

• **Recours contentieux**
Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

Confidentialité

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Convention territoriale globale

GLOSSAIRE

- ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement
- ARS : Agence Régionale de Santé
- AVIP : crèche A Vocation d'Insertion Professionnelle
- APL : Aide Personnalisée au Logement
- AVS : Animation de la Vie Sociale
- BAFA : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur
- BAFD : Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur
- CAF : Caisse d'Allocations Familiales
- CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la SAnté au Travail
- CCD : Communauté des Communes du Diois
- CD : Conseil Départemental
- CIAS : Centre Intercommunal d'Action Sociale
- ClSPD : Comité Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
- CLCV : association Consommation Logement et Cadre de Vie
- CLS : Contrat Local de Santé
- CLSM : Contrat Local de Santé Mentale
- CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- CPTS : Communauté Professionnelle Territoriale de Santé
- CS : Centre Social
- CTAI : Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration
- CTEAC : Contrat Territorial pour l'Éducation Artistique et Culturelle
- DROMOLIB : agence d'Écomobilité en Drôme
- EAJE : Établissement d'Accueil du Jeune Enfant
- ESCDD : Espace Social et Culturel Du Diois
- EVS : Espace de Vie Sociale
- FOL : Fédération de Œuvres Laïques
- FULH : Fonds Unique pour le Logement et l'Habitat
- IREPS : Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé
- MAM : Maison d'Assistants Maternels
- MSA : Mutualité Sociale et Agricole
- OPAH : Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat
- PAEJ : Point Écoute Accueil Jeunes
- PAT : Plan Alimentaire Territorial
- PEDT : Projet Éducatif de Territoire
- PDALHPD : Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées
- PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- RAJ : Réseau d'Acteurs Jeunesse
- RPE : Relais Petite Enfance
- SISEMA : Service Intercommunal du SEcrétariat de Mairie
- SOLIHA : acteur associatif national de l'habitat privé à vocation sociale
- VACAF : dispositif d'aide aux vacances des Caf.

CONTACTS

Béatrice Lombard - 04 75 25 41 76 - 06 25 79 01 88
beatrice.lombard@cafvalence.cnafmail.fr

Anouk Avons - 04 75 22 47 99 - 06 20 09 57 06
anouk.avons@paysdiois.fr



Caisse d'Allocations familiales de la Drôme
10 rue Marcel Barbu - 26023 Valence Cedex 9

@cafdrome

linkedin.com/company/caf-de-la-drôme



Communauté des communes du Diois
42 rue Camille Buffardel - BP 41 - 26150 Die

www.paysdiois.fr

facebook.com/Com.Com.PaysDiois

Édition octobre 2023 - Conception Caf de la Drôme - © Communauté des communes du Diois - © Caf de la Drôme - Papier 100 % recyclé fabriqué en France
www.impressions-modernes.fr ImprimVert